



VILLE D'ANDENNE

PV – Transmis par la Ville d'Andenne

14 décembre 2021 Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE

PV de la réunion d'information préalable du public (RIP)

CARMEUSE SA – Permis unique de classe 1 pour l'extension de la carrière de SEILLES

Ce mardi **14 décembre à 18h00**, la Ville d'Andenne mettait à disposition de la SA CARMEUSE de Seilles, la salle des fêtes de l'hôtel de ville afin qu'elle puisse organiser la réunion d'information au public (RIP) qui avait été annoncée par ses soins dès la fin novembre. Cette réunion, organisée par le grand groupe carrier, avait pour but de présenter au public son projet d'extension de la carrière de Seilles (dite du Boltry) vers la zone des Haies Monet en vue du dépôt futur de demande de permis unique de classe 1.

Durant cette réunion d'information, qui a permis de présenter le bureau chargé de l'étude d'incidences, des remarques, avis, propositions et alternatives du public ont déjà été récoltés pour analyse dans le cadre de la réalisation de cette étude par le bureau INCITEC.

Les présentations lors de cette soirée, le projet en vidéo par CARMEUSE ainsi que le PV de la réunion sont disponibles sur cette page afin que le public, dans un délai minimum de 15 jours, puisse émettre ses remarques. Celles-ci doivent être envoyées au Service Environnement, Place du Chapitre 7 à Andenne (environnement@ac.andenne.be) **avec copie au demandeur**, SA.

CARMEUSE, rue du Château 13A, 5300 Seilles (frédéric.devisscher@carmeuse.be).

Pour la présentation:

CARMEUSE

Juan MURILLO – Directeur général (JM)

Frédéric DE VISSCHER – Directeur environnement (FDV)

William DE CHANGY – Chef de projet (WDC)

BUREAU D'ETUDES INCITEC (auteur de l'étude d'incidences)

Gérald GOSELIN (GG) – Responsable

AFP PRO MANAGEMENT

Pascal FRANCOIS – modérateur (PF)

La réunion débute un peu après 18h30.

- Mot d'accueil de Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre et Président de séance.**

Lorsqu'une entreprise souhaite présenter un projet (ici, une extension de carrière), il faut organiser une réunion préalable d'information du public. La société doit s'adresser à la commune en vue de trouver une date pour donner cette information au moyen de toute une série de moyens de communication. L'invitation dans un bâtiment communal se fait en vertu d'un décret mais l'organisation n'est pas communale.

Le projet concerné est privé et non communal. La société CARMEUSE vient présenter son projet sur base de la réglementation en vigueur . L'animateur, Monsieur Pascal FRANCOIS dirigera les débats. Il y aura une prise de parole mais ce n'est pas ici qu'on l'on va trancher sur l'acceptation du projet ou non. Il sagit ici de la première phase d'un très long processus.

2. Mot d'accueil de Mr Pascal FRANCOIS, modérateur

Ce type de réunion est important pour le porteur de projet, pour le bureau d'études mais surtout pour le public car il s'agit d'un moment démocratique qui lance l'étude d'incidences sur l'environnement. Les remarques, questions, suggestions et alternatives au projet qui seront émises et qui pourront être étudiées par le bureau d'études sont enregistrées et ont donc une valeur formelle.

30min de présentation par les orateurs, une heure pour les questions/réponses. Rappel est donné sur le contexte sanitaire avec masque obligatoire, CST pour accéder à la réunion et fenêtres pour aérer la salle, micro au bout d'une perche pour respecter les distances.

Le citoyen a droit à s'exprimer à l'oral durant la réunion mais également à l'écrit durant 15 jours après la réunion et plus tard, dans la procédure, durant l'enquête publique, (30 jours) le citoyen pourra se prononcer à nouveau et partager ses remarques et consulter les documents sur les résultats de l'étude d'incidences sur l'environnement. Les intervenants sont invités, lors de la prise de parole, à donner leur nom et prénom.

3. Parole de J. MURILLO:

Il souhaitait être présent pour présenter ce projet très important pour CARMEUSE qui va amener des externalités positives et tangibles pour l'ensemble des parties et notamment pour les riverains.

IL travaille depuis 20 ans chez CARMEUSE, s'y sent bien et se sent aligné avec les valeurs de la société dont les 2 plus importantes sont la responsabilité et long terme. CARMEUSE est une entreprise responsable ? c'est à dire qui assume ses responsabilités de manière proactive et dynamique ? et qui va adresser du mieux qu'elle peut les externalités de son activité.

L'entreprise a, depuis de nombreuses années, placé au centre de ses préoccupations et même d'en faire la ligne directrice de son processus de décision, la dimension de long terme. La société va essayer de développer et maintenir des relations de long terme, favorables à l'ensemble des parties, avec les différents acteurs (clients, fournisseurs, riverains, autorités locales). C'est fondamental. Quand une entreprise décide de placer le long terme au centre de ses préoccupations, cela signifie que l'on ne va jamais modifier ces relations à long terme pour aller saisir une opportunité, fusse-t-elle alléchante. « *Et s'il y a deux choses sur lesquelles je voudrais vous convaincre ce soir, c'est que CARMEUSE est une entreprise responsable et une entreprise durable.* »

*– Lancement **PowerPoint** de présentation-*

CARMEUSE est une entreprise belge fondée en 1960 dans la région. Il y a 7 sites d'implantation en Belgique (administratif, usines, carrières). C'est une activité de type industrie traditionnelle. Cela fait des milliers d'années que les hommes extraient des ressources minérales, les broient et les travaillent. C'est CE que fait CARMEUSE

dont le métier consiste à extraire des ressources minérales, à les broyer, les laver, parfois les cuire pour en faire toute une série de produits qui vont rentrer comme matières premières dans le processus de production de toute une série de choses (acier, verre, papier, sucre, fibre de verre, matériaux de construction, dépollution des eaux, alimentation animale). Cette variété d'applications fait de CARMEUSE un maillon essentiel de la vie économique locale (circuit court) et de la vie quotidienne de chacun d'entre nous. Depuis toujours, CARMEUSE pratique le circuit court, comme avec la chaux qui est vendue dans un rayon maximum de 150km. D'ailleurs, au printemps 2020, lors de la première vague du Covid, le gouvernement a classé l'entreprise dans la catégorie des entreprises essentielles car la production devait continuer coûte que coûte car considérée comme d'intérêt général.

En Belgique sont employées 430 personnes (10% sont ardennaises) dont 112 personnes sont employées sur le site de Seilles , site le plus complet en Belgique (administratif, labo, four à chaud, broyage, ensachage) tout ce qui peut exister sur un site chaufournier.

C'est à seille que se trouve le siège social de Carmeuse, à Seilles où tout a commencé.

– Fin de présentation de la société –

4. Parole de Mr De VISSCHER: présentation du projet.

Projection de la vue aérienne du village de Seilles.

Quand on arrive au village de Seilles par la rue de Tramaka, on emprunte la rue des Carriers qui se rétrécit et devient la rue des écoles. On arrive au café “Piemme” (Playground) et soit on continue tout droit et on arrive rue du Château à l'usine de CARMEUSE, soit on remonte la rue du Boltry à droite qui, à hauteur de la rue du Cimetière devient la rue Saint Joseph. La route militaire relie la rue Saint Joseph à la réserve naturelle de Sclaigneaux.

Aujourd'hui, le site de CARMEUSE est composé de deux carrières: celle du cimetière à l'ouest, qui est partiellement couverte par un plan d'eau ,et celle du Boltry ,à l'est, à laquelle est adossée l'usine de production de chaux avec les bureaux centraux. Il y a point de chargement sur la Meuse qui permet le chargement des bateaux en chaux avec une bande de chargement qui relie directement l'usine à ce point de chargement. Il y a le lieu-dit “carrière Brison” qui est une ancienne carrière qui a été remblayée dans les années “90 par CARMEUSE.

Le projet consiste :

- à construire une nouvelle route d'accès à la carrière qui s'implantera dans la carrière du cimetière avec pour objectif de supprimer le charroi de camions dans le village de Seilles (plus rien rue des Écoles, des Carriers et du Château).
- étendre la carrière du Boltry de 20 hectares au lieu-dit “Haies Monet”. Pour ce faire, un déclassement de la route militaire est à effectuer et l'accès existant qui part de la route du Petit Pont à Landenne sera complété afin de donner accès aux engins d'ingénierie forestière vers la réserve naturelle (pour l'instant il ne s'agit que d'un accès pédestre).
- A l'intérieur de la carrière du Boltry, création d'un plateau pour des installations de traitement de la pierre qui sera extraite dans la carrière des Haies Monet et création d'un nouveau point d'accès à la Meuse pour le chargement (bande transporteuse depuis la nouvelle usine vers la Meuse)

- Le zone de la carrière Brison fera l'objet d'un réaménagement pour l'installation d'un champs photovoltaïque sur un plateau de 10 ha qui permettra d'alimenter en direct l'usine de Seilles.

L'ensemble du projet (nouvelle route d'accès, l'extension, les nouvelles installations et la zone de remblaiement) est situé en zone d'extraction/dépendance d'extraction au plan de secteur (adéquation avec le plan de secteur).

Le projet se veut innovant. Lorsque CARMEUSE va exploiter la carrière, il va y avoir contact avec la nappe aquifère. Aujourd'hui, CARMEUSE étudie un projet de valorisation des eaux souterraine avec la SWDE, pour la valorisation des eaux souterraines (d'exhaure) avec l'idée de voir s'il est possible d'alimenter le réseau public avec ces eaux souterraines. Une étude hydrogéologique est en cours ainsi que des essais de pompage aux Haies Monet. Les eaux issues de ces essais de pompage sont pour l'instant rejetées dans les étangs de la réserve naturelle à la demande du Département Nature et Forêt du SPW (DNF).

Les motivations du projets

- CARMEUSE souhaite répondre aux besoins du secteur de la construction
- souhaite valoriser le siège de Seilles qui occupe une situation stratégique en bordure de Meuse, ce qui permet d'expédier la majorité des produits par bateaux.
- maintenir et pérenniser sur le siège de Seilles une activité traditionnelle avec des techniques innovantes (comme la valorisation des eaux d'exhaure)
- créer une nouvelle route privée d'accès à l'usine qui permettra de supprimer définitivement tout passage de camions dans le village de Seilles

Vidéo de présentation de la société CARMEUSE et du projet de Seilles

<https://youtu.be/Yj1oAoGoUGM>

Toutes les présentations seront disponibles sur le site de CARMEUSE et sur le site de la VILLE D'ANDENNE via le Service Environnement :

<https://www.carmeuse-seilles.be/rip-seilles/>

La présentation PowerPoint est ici :

<https://www.carmeuse-seilles.be/wp-content/uploads/2020/12/Presentation-RIP-14-december-2021.pdf>

5. Parole de William DE CHANGY : détails techniques

La vidéo a fourni un aperçu global du projet.

La phase 1 du projet, phase administrative sera suivie des phases de mise en œuvre lesquelles ne débuteront qu'après et uniquement en cas d'obtention du permis. En général, la société qui a obtenu son permis a deux ans pour le mettre en œuvre. Globalement, il y a 4 phases dans ce projet avec une année pour chaque phase et la dernière phase la plus longue qui durera une vingtaine d'années.

- La gestion des voiries d'accès:

Il y a deux voiries d'accès, les deux voiries principales (la nouvelle route d'accès au site mais aussi celle amenant à la réserve naturelle). La nouvelle route est entièrement en site propre, sur le site de CARMEUSE (avec une jonction rue des Carriers entre Tramaka et la maison dite "le chalet"). Cette route passera sous la rue st-joseph (17m sous la route). La route supprimera le charroi dans le village de Seilles. Aujourd'hui il y a 30 à 35 camions qui traversent le village par jour, aller et retour. Dans le nouveau projet, malgré la maximisation de l'utilisation de la voie d'eau, 75 à 80 camions circuleront par jour d'où la volonté de CARMEUSE de créer cette nouvelle route d'accès. Cette route se veut non visible et discrète. Elle sera derrière le merlon et la bande boisée existante et sera non bruyante. La route sera systématiquement 5 à 10m plus bas que le sommet de la butte tampon, hors végétation.

La maîtrise des poussières se fera de 2 façons: route bétonnée et à la sortie du site, tous les camions seront lavés afin d'éviter les poussières et la boue notamment sur la route.

La maîtrise des eaux de ruissellement: qui ne seront pas envoyées vers le réseau d'égouttage public (pas de surplus en cas d'inondations) mais seront récoltées et dirigées vers les carrières du Cimetière et du Boltry via des bassins intermédiaires qui seront créés pour éviter que toute pollution issue de la route ou d'épanchements revienne vers les carrières.

La route d'accès à la réserve existante (rue Haie Monet) sera préservée et prolongée afin de créer un nouvel accès à pieds vers la réserve avec une zone de parking pour le public au niveau de la rue Haies Monet.

- Les travaux préparatoires

Avant de faire quoi que ce soit, CARMEUSE a la volonté de créer une butte tampon autour de la fosse d'exploitation laquelle aura un objectif sécuritaire pour limiter les accès au lieu d'exploitation et un objectif visuel pour rendre le site non visible au moyen d'une bande boisée. Rien ne sera fait tant que la butte n'aura pas été créée. C'est la première étape après les voiries.

- Construction des installations de traitement

Après les tirs de mines, on obtient des blocs de pierre qui peuvent faire jusqu'à un mètre. Les produits pour le génie civil (construction) ne font que 0 à 32mm maximum. Il faut les réduire en taille d'où le besoin d'un concasseur primaire qui devra être le plus proche possible de la fosse d'exploitation pour minimiser le charroi et le bruit. Après le concasseur primaire, on vient mettre en stock le produit (un 300mm) qui est renvoyé dans les bâtiments dits "secondaire et tertiaire" où se trouvent d'autres concasseurs qui vont réduire la taille de la pierre, des laveurs et cribleurs qui vont permettre de trier les différentes granulométries pour ensuite les envoyer vers les stocks de produits finis. Une fois en stock, les produits peuvent être expédiés. La volonté de l'entreprise est d'expédier majoritairement par bateaux (75%) avec envoi par camions pour le reste (25%) avec chargement à l'intérieur du site.

Au niveau du chargement par bateaux, la construction d'un second point de chargement est nécessaire car la chaux et les produits pour la construction ne sont

pas compatibles, d'où les deux bandes transporteuses (réalisables même avec angles arrondis). Suite à un incident issu du mélange des deux produits, ceux -ci ont été physiquement séparés pour les transports internes.

- Exploitation du gisement:

Le gisement représente globalement 17ha (fosse d'exploitation) la différence sur les 20ha annoncés est représentée par les aménagements autour de cette fosse d'exploitation.

L'entreprise compte extraire 18 millions de tonnes sur les 20 années à un rythme annuel de 1 million de tonnes. Il y aura une période de progression de 3 à 4 années avant d'arriver à ce million de tonnes par an.

Pour atteindre ces prévisions de tonnages, on parle de réaliser 2 à 3 tirs par semaine. CARMEUSE a conscience de la crainte que cela engendre au niveau de Seilles. Mais, grâce à la technologie qui a évolué ces 20 dernières années, CARMEUSE maîtrise les tirs et leurs vibrations grâce à ces technologies (drones pour faire des relevés des parois, meilleure implantation des fourneaux, machines de forage avec positionnement précis par GPS, évolution des procédures en interne, détonateurs électroniques).

L'horaire de production en carrière se ferait du lundi au vendredi de 6h à 22h.

Les perspectives d'emploi pour cette activité sont de 25 emplois directs et 50 indirects.

Quand on exploite une carrière, on a en surface de la "découverte" que sont les terres et les argiles qui ne sont pas valorisables. Ces stériles seront amenés sur la zone à remblayer qui sera transformée à terme en zone agricole et/ou en zone de panneaux photovoltaïques dans 10 à 20 ans une fois la découverte finie (cette zone représente une surface de 10ha).

6. Parole de J. MURILLO: engagements de CARMEUSE

CARMEUSE démarre quelque chose et sa volonté est d'établir une communication claire, transparente et responsable avec les riverains.

Rappel est fait des engagements de CARMEUSE:

- utiliser les meilleures technologies pour limiter les poussières, le bruit et les vibrations,
- s'engage à rendre la carrière invisible depuis le village de Seilles
- créer un nouvel accès à la réserve naturelle de Sclaigneaux
- transporter par bateaux près de 75% des produits afin de limiter les transports routiers
- Aménager le site en veillant à protéger la biodiversité et en intégrant des panneaux photovoltaïques
- valoriser les eaux souterraines pour autant que l'étude hydrologique en cours s'avère concluante
- construction d'une nouvelle route d'accès qui supprimera définitivement le trafic des camions dans le village de Seilles
- communiquer de manière transparente et rester à l'écoute

7. Parole de G.GOSSELIN: étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

Monsieur GOSELIN, ingénieur de formation et responsable du bureau d'études INCITEC explique le cadre réglementaire d'une étude d'incidences sur

l'environnement dont sa société a été chargée dans le cadre du projet de CARMEUSE. INCITEC est agréée pour les projets de catégorie 3 (mines et carrières). Il y en a 25 agréés pour cette catégorie en Région wallonne. La mission du bureau d'études débute avec la réunion d'information préalable au public. Le bureau d'études s'entoure d'experts, de spécialistes pour le projet spécifique concerné afin de mener à bien sa mission.

Qui rédige une EIE?

Elle est effectuée par un bureau d'étude agréé par la Région wallonne. Le bureau doit disposer d'un agrément reconnu pour la catégorie du projet de l'entreprise. Le maître d'ouvrage doit désigner son bureau d'études et doit recevoir ensuite l'approbation des autorités administratives (la Région wallonne).

Cadre réglementaire

La réglementation environnementale est abondante et complexe et s'est développée ces 20 dernières années.

Divers décrets et arrêtés portent sur des législations environnementales , sont applicables pour les activités industrielles et constituent des références indispensables dans de multiples domaines comme l'eau, l'air, le bruit, les déchets, le sol,..

- L'arrêté du gouvernement wallon du 04-07-2002 liste les projets soumis à étude des incidences sur l'environnement et fixe la liste des installations classées définissant le contenu et la forme d'une EIE . Il précise les règles applicables pour les permis d'exploiter (anciennement) devenus des permis d'environnement.
- Le livre 1er du code de l'environnement qui définit les dispositions générales et réglementaires que doivent suivre les entreprises dans le cadre de projets industriels.
- L'arrêté du 17 juillet 2003 qui définit les conditions sectorielles relatives aux carrières et à leur dépendances.
- Toutes les réglementations relatives à l'eau ont été regroupées dans le Code de l'Eau. C'est le livre II du Code de l'Environnement.
- Le décret du 24 mai 2018 transposant la Directive 2014/52/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 en révisant le régime d'évaluation des incidences des projets sur l'environnement.
- Le décret du 31-05-2007 précise la participation du public en matière d'environnement.

Il existe aussi des arrêtés précisant les conditions sectorielles et intégrales définissant les normes applicables suivant le secteur d'activité du projet et les activités envisagées dans ce projet. Des conditions particulières peuvent également être imposées dans un permis. Derrière toute activité industrielle, il y a un cadre réglementaire à respecter.

Objectifs et contenu d'une EIE

Une directive européenne impose aux états-membres de réaliser, pour les grands projets ou les plans (des révisions de plans de secteur par exemple), des évaluations environnementales. Un système d'évaluations environnementales est donc retracé dans les réglementations des états-membres.

- **Le système d'évaluations des incidences sur l'environnement des projets publics ou privés impose d'évaluer les faits directs et indirects à court, long et moyen terme de l'implantation et de la mise en œuvre d'un projet. Cette évaluation doit prendre en compte les composants en environnement, l'homme, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le son, les biens matériels, le patrimoine et l'interaction entre ces facteurs.**
- Une EIE est donc un document très complet qui doit être aussi exhaustif que possible. Il y a, pour chaque projet, le besoin d'analyser les impacts pertinents qui sont liés à ce projet. L'élaboration d'une EIE prend parfois plusieurs mois. En pratique, l'EIE se présente sous forme d'une description détaillée du projet, d'un état des lieux de l'environnement avant le projet avec les impacts actuels (avant le projet), une description et une analyse des impacts environnementaux qu'aura le projet sur toutes les composantes de l'environnement (occupation du sol, exploitation du sol et de la ressource, les eaux de surface et souterraines, le milieu naturel touché, sonore avec les normes de bruit à respecter, la qualité de l'air avec les émissions de poussières et leur maîtrise, impact paysager, la consommation d'énergie avec les gaz à effet de serre (GES), la sécurité avec les tirs et les vibrations ou l'accès au site, les moyens d'information mis en oeuvre,...) Le bureau d'études récolte les remarques, recommandations, suggestions et alternatives émises suite à la RIP, les analyse et en tient compte dans l'EIE afin de fournir des propositions et des recommandations à l'entreprise. Elle est un outil technique que la Région a mis en œuvre dans le cadre des directives européennes d'évaluation des systèmes d'incidences sur l'environnement. L'EIE est un document d'aide à la décision pour les diverses autorités et le demandeur en vue d'évaluer et remanier un projet.

Procédure du dossier technico administratif

1. introduction du dossier de demande de permis unique de classe 1 accompagné de l'EIE auprès de l'administration (dossier renvoyé dans les 3 jours à la Région. Si incomplet, 6 mois de délai supplémentaire pour compléter le dossier.)
2. Dossier complet et recevable par la Région (Réponse dans les 20 jours). A partir de là, le compteur commence à tourner pour les délais de procédure en jours calendrier.
3. Enquête publique (durée 30 jours) avec remarques et questions sur le dossier par la population
4. examen du dossier par les différents services de la Région Wallonne (instances d'avis)
5. Rapport de synthèse (au 110ème jour voire 140ème jour si délai supplémentaire d'analyse nécessaire) qui équivaut à une proposition de permis ou de "non permis"
6. décision de l'autorité compétente dans les 20 jours du rapport de synthèse (dans le cas des carrières, il s'agit de la Région wallonne)
7. affichage de la décision par la commune
8. recours possible à dater de l'affichage de la décision

En conclusion, une EIE est une évaluation aussi exhaustive que possible des impacts environnementaux d'une activité classée (ici de classe 1) qui prend en compte les remarques, questions et observations qui seront adressées à l'autorité communale avec copie au demandeur.

8. DEBAT

1. Manfred PEETERS pour Comité de Défense d'Andenne (CDA):

“En principe, il y a d’autres membres du Comité qui doivent être à l’assemblée mais que je n’ai pas encore vus. Donc, j’ai beaucoup apprécié la présentation. Selon cette présentation, tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais, ceux qui connaissent un peu CARMEUSE (ce qui est mon cas) soit en direct, soit indirectement par le témoignage des personnes qui étaient directement concernées, j’ai tout de même quelques remarques. J’en ai 5.

la première remarque. Le climat qui a régné jusqu’à présent dans les relations entre CARMEUSE et les riverains. Ce climat a été souvent infect, donc excessivement difficile à vivre. Les gens avaient vraiment l'impression qu'on ne les écoutait pas, qu'on essayait chaque fois d'échapper à ses responsabilités plutôt que de les prendre. Donc, par rapport à la présentation, c'est un autre son de cloche.

Deuxième point, la réhabilitation des sites. Il a été convenu que le site actuel de Seilles le serait dans un délai relativement bref. Ca devrait déjà être fait. Or, CARMEUSE a trouvé une combine: on tire encore une fois par an, une fois par an un tir de mine et “oh non, c'est encore en exploitation, donc on ne peut pas réhabiliter”. C'est très mal perçu par la population. CARMEUSE va sans doute s'expliquer là-dessus.

Troisième problème, c'est le problème de l'eau. Le Comité de Défense d'Andenne a fait tout un dossier là-dessus. Il y a eu d'énormes problèmes d'eau, par rapport à la nappe phréatique, mais aussi par rapport à des inondations qu'il y a eu à Seilles. Et là aussi, CARMEUSE n'a pas toujours pris ses responsabilités. Le problème du charroi, vous l'avez expliqué, ça va sans doute, je l'espère, s'améliorer avec cette nouvelle route. Mais, pour les riverains, ça a été un chemin de croix pendant des années et des années.

les horaires n'étaient pas toujours respectés. On dit de 6h à 22h mais on m'a dit (des gens qui habitent dans ces rues) que c'était loin d'être respecté tout le temps.

Et puis il y a le cinquième et dernier point, c'est l'impact sur la réserve naturelle. Un de nos sympathisants qui s'appelle Johan MICHAUX, Seillois, professeur à l'Université de Liège et un des chercheurs les plus en vue du Fonds National de Recherche Scientifique, m'a dit qu'il est formellement opposé à ce projet. Il va l'expliquer par écrit à CARMEUSE, évidemment. Normalement, il devait être ici ce soir mais il a une émission à la RTBF dont il ne pouvait pas se libérer. Donc c'est tout de même mettre un petit bémol sur ce tableau idyllique que vous avez entendu ce soir. Merci.”

Réponse de FDV:

“Cette intervention ne me laisse pas perplexe (réponse au modérateur). Nous avons la ferme intention de communiquer (ici, c'est une première étape) et de rester à l'écoute. Aujourd'hui, vous avez eu une séance qui est peut-être un peu académique, mais je peux comprendre qu'il y ait dans l'assemblée des personnes qui voudraient des explications complémentaires, que l'on peut vous donner après la séance, que l'on peut vous donner ultérieurement dans les jours qui viennent. Je suis disposé, mes collègues également, à vous rencontrer, à aller chez vous ou si vous désirez, à organiser des réunions chez nous où on pourrait vous donner d'avantage d'informations sur des points de détails, sur des informations complémentaires que vous pourriez souhaiter. Il y a un comité d'accompagnement des riverains. Aujourd'hui, la carrière va s'étendre. On pourrait peut-être réfléchir à étendre la composition de ce comité pour avoir encore des personnes d'autres quartiers au sein du comité d'accompagnement qui se réunit deux fois par an, qui peut se réunir plus souvent si nécessaire, d'autant plus que nous sommes dans une phase d'un projet en évolution et qu'il serait intéressant que l'on se voie plus fréquemment.

Pour l'instant, la carrière est toujours en activité. Vous dites, Monsieur PEETERS que nous faisons des tirs pour garder notre autorisation. Nous faisons des tirs par ce que à Seilles, il y a une qualité de calcaire tout à fait particulière (il y a du V3A) et que pour certains marchés, tout à fait particuliers, nous avons besoin de fournir nos clients avec cette qualité. Donc il y a une carrière en activité, il y a la carrière

du cimetière dans laquelle pour l'instant il y a un plan d'eau (il y a des pompages qui sont faits justement pour maintenir le niveau de l'eau à une certaine quote qui permet de garantir qu'il n'y aura pas de problèmes d'inondations ou de venues d'eau dans les caves de Seilles. Donc, aujourd'hui, le siège de Seilles est pleinement en activité."

1.

2. 2. Vincent Furnelle – citoyen andennais et professeur en architecture de paysages à Gembloux

"Je voudrais réagir sur deux points en particulier, il y en aura une multitude d'autres de toutes façons, ceci ne fait qu'ouvrir le débat. Il y a d'abord cet usage de concept de "paysage" que vous utilisez à l'occasion. J'avoue que j'ai un peu sursauté quand vous avez parlé d'aménagements paysagers. Cette proposition d'une butte qui devrait entourer la fosse me semble une proposition minimaliste. J'ai l'impression que l'impact sur le paysage de ce que vous proposez sera extrêmement fort et vous proposez quelque chose qui m'a l'air de relever, pour ainsi-dire, du camouflage. Et donc, effectivement, je pense qu'il y a une réflexion bien plus profonde à faire sur le paysage et sur la façon dont les choses doivent être réfléchies et aménagées en fonction de l'évolution même du paysage. Ce qui me frappe d'ailleurs c'est, qu'en parlant de paysage, vous pensez "visibilité", on "cache les choses". Mais il y a un paysage sonore, vous l'évoquez indirectement. Mais je pense que ça c'est un enjeu capital. Il faut évidemment réfléchir très largement à l'impact sonore de vos propositions et d'autre part, il y a un paysage, je ne sais pas comment le qualifier, un paysage "de vibrations, tellurique", et donc là aussi, ce n'est pas parce que la carrière est invisible qu'elle n'est pas de nature à faire trembler les terres aux alentours. Et donc je pense, vraiment, ce que vous avez évoqué là, ce soir, me semble "pauvre" en matière de paysage. D'autre part, c'est sûr que le regard que j'ai simplement sur la réserve naturelle me laisse aussi perplexe dans vos propositions. On a un peu l'impression que la réserve naturelle se trouve plus que jamais enclavée et que donc l'impact me semble assez manifeste que vous allez malmenner cette réserve par rapport à sa situation dans son entourage. La proposition d'une petite route par derrière qui m'a l'air particulièrement difficile d'accès me semble de nouveau minimaliste. Et donc, il me semble que si vous mettez en avant la biodiversité, il devrait y avoir, et c'est la moindre des choses, des compensations sur le plan écologique et sur le plan biodiversité autrement conséquentes que ce que vous évoquez là."

Réponse de FDV:

"Dans l'intervention de Monsieur il y a beaucoup de choses: il y a l'aspect intégration paysagère. Alors c'est vrai que l'on envisage de mettre une butte autour de la carrière, mais c'est quelque chose qui va devoir être étudié en détail dans l'étude d'incidences dans laquelle il y a un volet "paysager". Il y a peut-être d'autres choses à faire, plantations ou pas de plantations?, des buttes hautes ou des buttes basses? Voilà, ça fait partie de la mission de l'auteur d'étude d'incidences, d'analyser les propositions que nous faisons afin de les critiquer, de proposer des alternatives. Même chose, je dirais, sur les autres points, qu'il s'agisse d'impacts sonores, de l'impact en terme de vibrations, et bien voilà, nous avons notre projet, l'auteur de l'étude d'incidences va formuler une série de recommandations, de mesures à prendre pour atténuer ces vibrations, pour atténuer l'impact sonore. Quel va être le niveau sonore d'une activité de concassage qui se trouve dans la carrière? Qui se trouve en fond de fosse? Est-ce que les parois naturelles de la carrière sont suffisantes pour l'isoler ou est-ce qu'il faut mettre un bardage supplémentaire autour? Voilà, ça fait partie des réponses ou des questions qui seront abordées dans l'étude. Alors vous parlez également de la biodiversité. La biodiversité en carrières est importante tout spécialement chez CARMEUSE où nous portons une attention particulière à tout ce qui peut se développer en carrière. On sait que ce sont des milieux tout à fait exceptionnels. Nous avons des plans d'eau profonds, peu profonds, nous avons des roches avec différents types d'expositions, il y a des batraciens, des reptiles qui s'y développent, il y a une avifaune tout à fait particulière et cela fait partie également de l'étude d'incidences de voir quel va être l'impact de notre activité sur cette biodiversité. Et il y a des procédures effectivement, que vous connaissez sans doute Monsieur, et qui prévoient que si une atteinte est portée à un habitat, et bien il

est nécessaire, effectivement, d'apporter des compensations ou de prévoir des mesures d'atténuation. Cela fera partie, encore une fois, de ce qui sera étudié dans l'étude d'incidences, cela fera partie également de certaines dispositions dans le permis qui prévoiront justement tout ce qu'il faut pour minimiser au maximum cet impact voire pour recréer après exploitation ou pendant exploitation un milieu naturel encore plus intéressant que celui qui existe aujourd'hui."

1.

3. André LANNOY – rue de l'Église Saint -Etienne depuis 70 ans

" Je vis avec CARMEUSE depuis que je suis né, mes parents aussi et ma maison également. Alors je voudrais faire deux remarques, une remarque sur le passé et une remarque sur le futur. Je rejoins l'avis de Manfred PEETERS. Tout ce que vous présentez là est magnifique, superbe en fait, c'est une belle présentation, c'est du marketing. Mon expérience du passé c'est que ça se passe pas vraiment comme ça. Les comités de quartier, tout ça, on n'en tient pas beaucoup compte. J'ai vécu je ne sais combien de conventions qui n'ont pour ainsi dire jamais été respectées. Il y a eu des tentatives, comment dire, d'"embuage" puisqu'on faisait des expertises de maisons et comme ça, s'il y avait un problème, ça devait se régler. Il y a eu des expertises qui effectivement ont été faites. Il y a eu des dégâts à certaines maisons. On a trouvé que c'était pas vraiment quand-même à cause de CARMEUSE que ça se passait, donc il n'y a jamais eu de dédommagements. Donc il y a des tas d'exemples, comme ça, où jusqu'à présent, toute l'expérience que les riverains ont avec CARMEUSE est totalement désastreuse. Je cite encore un exemple: les poussières étaient absolument invraisemblables. On a mis des filtres, ok, mais de temps en temps, on ne sait pas pourquoi, il y avait quand même deux centimètres (j'exagère un peu) de poussière sur les voitures le matin. Alors, certains ouvriers de carrière expliquaient qu'on avait dû changer les filtres. Mais est-ce qu'on n'a pas les moyens d'avoir un filtre de rechange quand on fait le nettoyage des filtres ou bien le changement des filtres? Mais toujours est-il que certaines matinées, c'était invraisemblable, il fallait pratiquement racler sa voiture pour pouvoir démarrer. Donc ça, c'est pour le passé. Toutes les conventions qui ont été signées, aussi fouillées soient-elles, aussi concertées soient-elles avec les riverains, ne nous ont pas menés à grand-chose de positif. Une deuxième remarque, plutôt pour le futur. Moi je suis très impressionné par votre présentation et par tous les investissements que Carmeuse (qui est quand même l'une des plus grosses, si pas la plus grosse des sociétés mondiales) va faire sur le site de Seilles. Je suis très étonné, particulièrement et personnellement qu'on va faire tous ces investissements pour 20 ha d'extraction(18 ou 17). Donc j'ai très peur, je dis ça à l'ensemble de la population ici, parce qu'en fait c'est eux qui seront concernés (moi, dans 20 ans je ne serai sans doute plus là), mais j'ai très peur que CARMEUSE est en train actuellement d'enfoncer un coin, si on peut dire (un « cougnat » comme on dit chez nous), pour pouvoir aller plus loin et, on leur a refusé le bois de Siroux il y a quelques années, et bien dans un certain temps, on reparlera du bois de Siroux parce qu'il faudra rentabiliser tous les investissements qu'on aura fait au niveau du site de carrière que ce soit en machines à concasser, à laver, à cribler ou à tout ce qu'on veut , en deuxième bande pour transporter vers les bateaux. Je pense franchement que là, je me demande si on n'est pas en train d'avoir une entreprise "d'entubage" et qu'on va partir vers les Haies Monet parce que là c'est pas trop grave, c'est pas trop près de chez nous et puis on continuera le trou autour du cimetière et puis on arrivera vers Tramaka et puis on arrivera vers le bois de Siroux. Et pour finir, le centre de Seilles se retrouvera, comme le Mont Saint-Michel, entouré par la carrière.

Réponse de FDV:

" Alors, aujourd'hui, nous avons présenté le projet, qui s'inscrit à l'intérieur du plan de secteur. Alors, il ne vous a pas échappé, effectivement, que le plan de secteur, la zone d'extraction se développe également d'avantage vers l'est. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autre projet que celui d'exploiter les Haies Monet."

Question PF: *"Est-ce que cette zone c'est un dernier projet possible? Est-ce que la zone permet d'aller plus loin ou est-ce qu'on est vraiment arrivé au maximum de l'exploitation possible sur une durée de 20 ans qu'on annonce?"*

Réponse FDV: *" Sur la durée de 20 ans, certainement. Au-delà, et bien écoutez, c'est la zone d'extraction au plan de secteur, donc c'est une zone qui est destinée, un jour, à être exploitée en terme de carrière dont elle pourrait faire l'objet. Mais aujourd'hui, moi, personnellement, dans mes cartons, je n'ai pas d'autre projet que celui de l'exploitation des Haies Monet."*

Réponse JM: "Oui, je confirme. Je confirme ce que Frédéric vient de vous dire. Il n'y a aucun projet, à quelque point de maturité que ce soit, même aucune idée, aucune ébauche, qui est dans les tablettes actuellement."

A. LANNOY: "Déclassez le bois de Siroux!! Dites que le Bois de Siroux sort de la zone d'extraction"

Pas de réponse de J.M.

A. LANNOY: "Croix de bois croix de fer, ça n'a jamais marché jusqu'à présent."

1.

4. Roland FRANCK

" Bonsoir CARMEUSE, entreprise responsable avec une vision à long terme. Je voudrais poser une question sur votre bilan carbone. Si j'ai bien entendu, on va passer de 30 camions à presque 80. Apparemment, vous êtes en pleine croissance, et donc l'usage des camions qui augmente. Vous allez sans doute le compenser d'ici 20 ans avec des panneaux solaires. C'est bien joli. Avez-vous pensé aussi à l'alternative du chemin-de fer? Parce que c'est à votre portée aussi. Et j'ai une deuxième question aussi, à propos de l'accès à la réserve naturelle. Vous vous adressez à des promeneurs qui viennent à pieds et vous leur demandez de venir en voiture se parquer à l'autre bout de la réserve. J'imagine que d'ici dix ans, le fait d'avoir une voiture personnelle ne sera peut-être plus d'actualité. Alors, je vous propose une alternative rigolote, ce serait de faire un pont de singe suspendu au-dessus de votre carrière pour permettre aux gens en voiture, en poussette et en PMR de découvrir ce que vous faites et d'avoir quand-même accès à partir du centre du village jusqu'à la réserve.

Réponse FDV: " Sur le plan du bilan carbone, nous vous avons expliqué que notre objectif était d'expédier un maximum de produits par voie d'eau. Nous avons la chance à Seilles d'avoir cette possibilité de charger des bateaux. C'est clairement notre objectif. Il y aura toujours, malheureusement, une fraction qui ne pourra pas partir par la voie d'eau. Nous la voulons aussi minimaliste que possible. Mais si nous parlons aujourd'hui de 80 camions dans le futur alors qu'aujourd'hui nous sommes entre 25 et 35 camions. C'est parce qu'aujourd'hui, nous avons une activité de production de chaux et cette chaux est expédiée par camions. Dans le futur, il y aura la chaux, il y aura également les granulats, ce qui explique qu'il y aura d'avantage de camions. Mais je vous promets, et c'est dans l'intérêt de la société, tout ce qui peut être expédié par bateaux le sera. En ce qui concerne le chemin de fer, vous avez tout à fait raison. Le siège de Seilles présente l'avantage d'avoir également un raccordement à la voie ferrée, raccordement qui n'est pas utilisé aujourd'hui simplement parce qu'il n'y a pas une clientèle désireuse de recevoir le produit par trains. Le transport par chemin de fer est utile, est applicable lorsque le client dispose lui-même d'un accès au chemin de fer. Et ça, malheureusement, il y en a de moins en moins. Maintenant, on ne peut pas exclure que dans le futur, des opportunités se présentent. Nous avons la voie ferrée qui traverse le siège de Seilles. Ce serait techniquement assez facile que de pouvoir réhabiliter la station de chargement de trains et pourquoi pas d'expédier du produit par chemin de fer. Pour l'accès à la réserve naturelle, des alternatives peuvent être proposées.. le pont de singe, ça me semble un peu plus compliqué...mais pourquoi pas..on peut y réfléchir, nous demanderons à nos ingénieurs. Ils sont souvent très créatifs. Le bureau d'étude peut étudier toutes les alternatives possibles en ce compris les voies d'accès que nous avons proposées et pourquoi pas.. (autre chemin d'accès à la réserve)"

1.

5. Michel GOSSENS: habitant de la rue Saint Joseph

" Une première remarque, c'est la période où vous avez choisi de démarrer ce dossier c'est à dire au mois de décembre, à la veille des fêtes. C'est une remarque un peu négative, je suis désolé mais qui a quand-même un impact important tant émotionnellement que d'un point de vue de la disponibilité des gens. Nous sommes en plein dans les préparatifs où on voudrait être festif pour les fêtes et on sort un dossier de ce type-là qui va demander encore des mois et des années pour la réalisation. Je pense qu'il aurait été plus judicieux de le sortir en janvier et de laisser à tous les andennais et les Seillois l'opportunité de passer les fêtes sans être tracassés par un dossier qui, quand-même, est

conflictuel de par les potentielles incidences ou *impacts pour l'environnement et les habitants*. Ca c'est une remarque. A ça s'ajoute la suivante. C'est que nous avons 15 jours pour émettre des remarques et/ou des recommandations et alternatives et vous nous dites même ce soir "proposez-nous des alternatives". On entend "le téléphérique, le pont de singe" c'est très bien mais soyons plus sérieux, sans connaître le dossier, sans avoir des détails plus précis, je vois mal les gens qui sont dans cette salle arriver à émettre des alternatives ou des questions intelligentes qui pourraient être prises en compte pour l'étude d'incidences. Pourtant, elle est importante cette étude et ces remarques y compris. Ici les quinze jours qu'ils nous laissent et qui nous amènent en plein milieu de Noël et Nouvel an. Nous estimons que c'est déplacé. Et donc la demande est "peut-on, et on la fait par écrit, à Carmeuse et au Conseil communal d'Andenne, de pouvoir étendre ce délai de réaction pour émettre nos avis jusqu'à fin janvier?". Donc ça, c'est la première demande.

Réponse G.G.: "En fait, il ya la procédure qu'il faut respecter et aussi la pratique. Et moi, en tant que bureau d'études, si après cette période de 15 jours même un mois même deux mois, pendant que je fais mon travail, il y a des remarques pertinentes qui m'arrivent, moi je m'engage à les étudier. La procédure, on la respecte, mais je suis là aussi pour ça, c'est aussi mon rôle. J'estime que c'est mon rôle de prendre en compte des remarques qui pourraient venir après, qui seraient pertinentes, pour proposer des alternatives. Pertinentes, ce n'est pas si évident dans des projets aussi techniques. Il y a le cadre régional que l'on respectera. Et c'est mon rôle et là mon rôle je le prends à cœur: si vous avez des choses à dire après ces quinze jours, n'hésitez pas à me les dire."

Réponse Michel GOSENNS: "Merci pour la réponse. Néanmoins, la demande a été faite officiellement pour voir si on peut prolonger puisque derrière, on sait très bien, s'il y a désaccord, il y aura recours, "bagarre" ou pas, je ne l'espère pas, mais à parti de là, c'est les règles qui vont primer."

PF: "Il est acté aujourd'hui que vous pouvez aller plus loin que la période de 15 jours pour émettre des questions, des remarques, des suggestions"

Michel GOSENNS: "Arrive le deuxième point qui pour nous, les habitants de la rue Saint Joseph et sans doute tout le monde dans la salle ici, est très important. On a eu une belle présentation, on est tout à fait d'accord. Elle est claire, mais pour nous, techniquement, elle est probablement incomplète ou pas suffisamment complète. Nous aimerais, si c'est possible avoir déjà plus d'informations physiques ou géographiques sur les routes qui vont être mises, leur largeur, leur profondeur, vous avez dit "elle sera invisible. Ok" de combien elle sera descendue? Elle va passer en dessous de la rue Saint Joseph, très bonne idée, probablement on doit encore y réfléchir et en débattre. Vous allez mettre des buttes autour du trou principal, autour de ces 20 ha. On a entendu des remarques au niveau paysagiste. Quelles seront les hauteurs prévues de ces buttes? Quelles sont les clôtures qu'il va y avoir? Quel va être l'impact visuel? Alors j'explique ça, pourquoi l'impact visuel: aujourd'hui la carrière de CARMEUSE quand on est là en haut, dans la rue Saint Joseph, il n'y a quasi pas d'impact visuel. On a juste l'inverse. On a une superbe vue sur l'ensemble de la vallée de la Meuse, aussi bien du côté de la carrière que jusque de l'autre côté. Donc le visu est absolument superbe pour tous ceux qui se promènent là, dans la région et les habitants qui y vivent. Si demain on va se ramasser des buttes de 5-6 mètres de haut avec des clôtures et des plantations et bien on aura plus de visuel du tout. Donc, n'est-il pas plus opportun (et ça c'est dans l'étude d'incidence ou les alternatives) de dire je voudrais que cette butte et cette clôture soient plutôt enterrées ou plus bas, que l'on n'ait pas d'impact visuel. Ce n'est qu'une idée. Mais ici, tant qu'on n'a pas vos éléments techniques pour dire ce sera quoi la hauteur de la butte? Le concasseur primaire, vous dites, qui sera le plus proche de l'endroit où l'on doit tirer les mines, à quelle profondeur va-t-il être et à quelle distance va-t-il être des habitations?"

Réponse FDV: "Nous avons la réponse à certaines questions, pas encore à toutes aujourd'hui. En ce qui concerne les maisons de la rue Saint Joseph, je comprends l'inquiétude des habitants. Notre projet, la carrière, s'éloigne du centre de Seilles, par contre, il se rapproche de chez vous. Ce que je vous propose, Monsieur, c'est que nous nous voyions, ici, dans les jours qui suivent, chez CARMEUSE, chez vous, c'est comme vous le souhaitez, éventuellement avec vos voisins et que nous répondions à vos questions de la façon la plus précise possible, dans la mesure de ce que nous avons déjà aujourd'hui."

Réponse Michel GOSSENS: "Alors, c'est évident que l'on va saisir la balle au bond et prendre l'invitation. On va se remettre en contact avec vous avec, je suppose, plein d'autres personnes qui sont également intéressées à avoir des détails plus techniques sur comment vous allez implémenter l'ensemble de tous les éléments que vous avez dits aussi bien les routes, que les buttes, les concasseurs, les activités primaires, secondaires et la voie d'eau. Donc, la présentation que vous avez là est bien mais c'est une introduction. Pour émettre des alternatives ou envisager des impacts environnementaux ou sur les riverains, nous avons besoin d'un peu plus d'éléments techniques."

6. Vincent GOSSENS: rue Saint Joseph

" J'ai aussi quelques remarques. La première est peut-être un peu négative. J'ai l'impression qu'il y a quand-même pas mal de choses qui sont contournées ici tant par CARMEUSE que par vous, Monsieur (modérateur), dans le sens où la question qui a été demandée par mon père, ici à côté, sur l'extension des délais de commentaires, vous avez dit que légalement parlant, elle était tenue à 15 jours mais il me semble, en tous cas ce sont les études que je fais pour l'instant, que légalement parlant, elle doit être de minimum 15 jours c'est à dire qu'elle peut, en accord avec CARMEUSE et avec la commune, être étendue. Maintenant, ça fait partie des choses de CARMEUSE , qui se dit au tout début volontaire pour le bien-être des riverains, pour la communauté, pour le long terme etc. Donc c'est un choix qui peut être fait et vous nous avez présenté un projet qui va prendre 3-4 ans à être en place. On parle ici d'avoir un délai d'un mois de plus. Qu'est-ce que c'est?"

PF: "Juste une précision, je n'essaie de rien éluder, croyez-moi. S'il n'y a pas de réponse que l'on souhaite apporter côté CARMEUSE, il faut le respecter aussi. Mais quand il y a une réponse, il faut l'entendre. Je pense que la procédure régionale, qui ne dépend pas de CARMEUSE, c'est fixé par une législation, ce n'est pas CARMEUSE qui peut décider, de manière unilatérale de prolonger. Ils peuvent avoir un avis mais ce n'est pas eux qui vont décider ça. Donc, clairement je pense que ce n'est pas une question qui est éludée pour le plaisir d'être éludée".

Réponse J.M.: "Pour être clair, je ne connais pas les dispositions légales qui entourent la procédure et les durées qu'il est légalement obligatoire de respecter. En tous cas, moi, ce que je peux vous dire, c'est que l'on ne va pas s'y opposer à une prolongation de ce délai-là. Donc, si c'est possible, et je comprends qu'il doit y avoir une certaine marge de flexibilité du côté de la production de l'étude d'incidences, de notre côté, on ne sera pas rigoristes, si je puis dire."

Vincent Goossens: "D'une manière un peu plus concrète, j'ai deux points pour lesquels je souhaiterais avoir plus de précisions si possible. C'est quelque chose qui me fait très peur dans la présentation que vous avez amenée aujourd'hui, c'est que vous avez parlé de plein de choses (et c'est très bien), mais vous avez totalement oublié de mentionner le plan de réhabilitation de l'extension que vous êtes occupés à demander et donc, ici on est d'accord que c'est dans une période de 20 ans mais beaucoup des gens qui sont ici seront encore là dans 20 ans. Donc, à ce niveau là, on aimerait bien savoir ce que vous planifiez au niveau de la réhabilitation de cette extension. Est-ce qu'elle va se faire une fois que toute la production et l'extraction sera faite ou elle doit se faire au fur et à mesure de l'avancement du projet, etc.? Et par rapport à tout ça, quels sont les budgets qui vont être mis en place et ces budgets peuvent-ils être protégés? Amenés à l'avance à la Ville d'Andenne pour que cette réalisation soit sûre et certaine, applicable une fois que vous avez fini votre activité, que vous soyez là ou pas parce que j'entends bien que CARMEUSE est une très belle société qui fait plein de choses mais rien ne dit que dans 20 ans vous serez toujours là.

PF: "Bonne question. Comme dans l'éolien, une caution par mât...."

Réponse FDV: "Tout d'abord, sur le cautionnement, ce n'est pas différent de ce qui est pratiqué pour les éoliennes, il y a effectivement un cautionnement qui doit être déposé par l'entreprise pour garantir que la réhabilitation, le réaménagement du site, au terme de l'exploitation, soit correctement mené. Ce cautionnement doit permettre de couvrir la totalité des frais. On peut imaginer, c'est peu probable, mais, une faillite par exemple de l'entreprise et bien, grâce au cautionnement entre les mains des

pouvoirs publics, les travaux de réhabilitation pourront être menés. (Pas de fourchette des montants à communiquer aujourd’hui). Sur la réhabilitation proprement dite, et bien, pour l’instant, je suis encore un peu dans le vague, pourquoi?: parce qu’il y a l’étude hydrogéologique qui est en cours, qui va nous dire quel sera le niveau de la nappe, que va-t-il se passer? Est-ce qu’il est possible de la valoriser ou pas? Ca, c’est un élément essentiel pour pouvoir définir le plan de réaménagement de la carrière. Donc, aujourd’hui, je ne sais pas vous répondre, quand l’étude d’incidences aura pu évoluer, on aura d’avantage de données et nous pourrons présenter, dans la demande de permis, un plan de réhabilitation.

Vincent Goossens: “Merci beaucoup. Du coup, ça signifie que vous allez attendre d’avoir l’étude des nappes avant de commencer tout le reste et donc il y aura de nouveau une séance d’explications par rapport à ce qui aura été trouvé et conclu de cette séance-là. Et dernière demande, pour rebondir sur ce que Monsieur LANNOY a expliqué, qui est un point qui est totalement pertinent pour moi. Les investissements que vous faites pour ce site à Seilles doivent être très, très élevés. A ce niveau-là, est-ce que vous pouvez avoir une transparence par rapport à nous sur le montant du projet que vous avez là? Je suis sûr que vous l’avez déjà calculé sinon nous ne serions pas ici.. et quelle est la valeur que vous comptez retirer, les prévisions au niveau commercial, les prévisions de la valeur ajoutée ce cette extension sur 17 ha. Parce que je suis d’accord, ça me paraît assez petit comme zone d’extraction pour rembourser tout ce que vous allez mettre en place maintenant.

Réponse J.M.: “la première chose c'est que je trouve que ces questions sont tout à fait normales. Je ne les trouve pas curieuses, c'est légitime. Vous pouvez trouver que 20 ha ce n'est pas beaucoup (on nous dit ça assez rarement), surtout que vous devez imaginer qu'on descend quand-même en profondeur hein.. ce n'est pas 20 ha uniquement au niveau de la surface. Oui, évidemment, il y a un business case qui a été fait. On a une idée des investissements. C'est sûr que, par contre, vous comprenez que, comme pour toutes les sociétés du monde, c'est un peu compliqué ce que l'on a investi, à combien on compte le vendre. C'est un peu de la confidentialité commerciale et de la stratégie qu'il y a derrière. Et évidemment, on n'est jamais à l’abri d'un concurrent (qui pourrait être présent dans la salle dixit PF), ça se fait, bien évidemment! Vous comprendrez que ce sont des données confidentielles. Par contre, OUI, l'exploitation et la commercialisation des ressources de ce périmètre-là, appelons-le comme ça, permet en effet de rentabiliser ces investissements-là.

Réponse FDV sur la question “séance d’info sur le plan concernant l’hydraulique?”: “Le plan de réhabilitation figurera de façon très claire dans la demande de permis qui elle-même sera soumise à enquête publique et là, il y aura tout un dossier qui pourra être consulté par toute la population pour pouvoir à nouveau s’exprimer sur le projet.”

1.

7. Xavier LOUBELLE de LANDENNE

“ Moi, j'avais une question à éclaircir, car on se pose beaucoup la question, dans l'avis à la population, il y a toute une série de parcelles qui sont mentionnées et ces parcelles son bien plus vastes que le projet que vous avez montré ici. Et donc, concrètement, est-ce que le permis que vous allez introduire après l'étude préalable visera à modifier le plan de secteur pour pouvoir permettre.. alors c'est qu'il y a un souci au niveau des parcelles mentionnées puisque, je me répète, celles-ci couvrent un large spectre qui entoure les maisons de la rue Saint Joseph.”

Réponse FDV: “Non, il n'y a pas un projet plus étendu que ce que je viens de vous montrer. Il y a une erreur, je le reconnaïs, il y a une parcelle qui est une parcelle de la réserve naturelle, qui appartient à la Région wallonne, qui est mentionnée dans l'avis et qui n'est absolument pas concernée par le projet.”

Réponse de Xavier LOUBELLE: “ Je me répète. Pourquoi, quand vous allez sur Wallonmap, qui est le référentiel wallon, si vous reconstituez le puzzle de toutes ces parcelles, vous arrivez presque à la ferme du Chant des Oiseaux. Donc soit l'avis à la population a un souci.. si vous faites l'exercice, vous allez voir que vous allez entourer les maisons de la rue Saint Joseph, que les parcelles qui sont indiquées sont nommées dans l'avis à la population donc il y a quelque chose à éclaircir qui jette un effroi même des questions vraiment vagues.. Pour illustrer mon propos, c'est que, dans le village, tournent déjà des rumeurs comme quoi un agriculteur qui possédait ces terres vous les a déjà revendues. Et donc, ben oui, c'est des rumeurs..”

Réponse FDV: "Il faut tout de suite couper les ailes à ce vilain canard. Il n'y a pas de projet plus étendu que ce que je vous ai montré. Est-ce qu'il y a d'autres erreurs dans les parcelles? Écoutez, je suis disposé à regarder le plan avec vous. Je pense que, voilà..."

Reprise de parole de PF: "On fixe ceci comme étant un problème et une question et un point à clarifier en tous cas. A vous de définir la zone très précisément et tirer au clair cette histoire de parcelles et de zone en particulier. Ca doit faire l'objet d'une réponse de la part du bureau d'études."

Xavier LOUBELLE: "J'avais encore une petite question: qui a désigné le bureau INCITEC et, accessoirement, qui paie ses honoraires?"

Réponse de G.G.: "c'est une question que je vis à chaque fois. Un bureau d'études, il est agréé par la Région wallonne sur base de compétences par rapport à des secteurs d'activités. Il y a 8 secteurs d'activités et nous, nous sommes agréés pour trois. On ne sait pas tout faire, on n'est pas compétent en tout, et qui sont, notamment, les mines et carrières. Et donc, on doit présenter à la Région wallonne, un panel de compétences et de références qui dit à la Région wallonne "ok, on vous agrée pour être auteur d'études d'incidences", c'est la première étape.

Cet agrément il est contrôlé par la Région wallonne et revu tous les cinq ans pour vérifier si le travail qu'on a fait durant la période écoulée est bien objectif et totalement indépendant. A un moment donné, un auteur de projet ou un maître d'ouvrage qui a un projet de classe 1 doit choisir un bureau d'études dans une liste qui correspond aux agréments adéquats. Et donc, il y a à peu près 25 bureaux d'études, j'ai 25 collègues qui sont agréés pour les mines et carrières. Et CARMEUSE va en choisir un sur base d'une consultation. Eux consultent les bureaux et nous répondons en disant "ben voilà, pour faire une étude d'incidences, voilà le cadre, voilà le travail que nous devons faire et voilà le budget (tout travail mérite salaire) qui est nécessaire pour faire ce travail. C'est un budget ferme et définitif, quelle que soit l'issue du projet. Ils ont un permis, ils n'ont pas de permis, il y a un refus, il y a un autre permis, ça ne change rien pour nous. Notre travail il est bien cadré, il est bien ciblé.

Effectivement, c'est CARMEUSE qui va payer cette prestation, une prestation indépendante, qui n'est pas liée à une décision. C'est aussi important et c'est contrôlé. Autre point aussi, il faut savoir que l'étude d'incidences va, à un moment donné, au-delà des administrations qui vont juger, utiliser notre travail, vont faire leur propre boulot, il y a le Pôle Environnement, ex. CWED (Conseil wallon de l'Environnement durable) qui va à un moment donné intervenir dans la procédure en prenant notre étude et en vérifiant qu'elle a bien répondu à tous les critères d'objectivité. Donc, il y a toute une série de mesures, de barrières, qui font que notre travail doit garder une totale indépendance, indépendamment de qui le finance. Autre exemple, quand vous construisez une maison et que vous voulez vous raccorder à l'électricité, le distributeur d'électricité va dire "il faut qu'un bureau de contrôle vérifie que l'électricité est bien conforme". Qui paie le bureau de contrôle?, c'est vous. Vous payez votre propre contrôleur mais le contrôleur il a sa responsabilité et il a son indépendance. Et donc, si votre installation électrique n'est pas conforme, il le dira. Et donc, ici, c'est le même principe. Eux vont payer le contrôleur (parce que c'est pas à vous, citoyens à payer le projet de CARMEUSE), et ce contrôleur il a son indépendance et il est contrôlé lui-même par les instances administratives et par le Pôle Environnement. Comme tout métier, il y a une déontologie"

1.

8. Fanchon LEFEVRE

" Moi j'ai une petite question toute naïve je crois, et je ne sais pas si je la pose à Monsieur de CARMEUSE ou la population ici.. je suis nouvelle ici, enfin mes parents sont nouveaux à Landenne. La distance à laquelle nous sommes, plus ou moins 600m, là où vous voulez agrandir, à l'est, quelles vibrations on va ressentir au niveau des ondes?.. à quelle distance en fait, jusqu'où ça va les vibrations? Le son, je crois que j'ai déjà la réponse, on aura des nuisances sonores, Mais au niveau vibrations, est-ce que nos murs vont trembler ou pas?

Réponse de W.D.C.: "Nous avons des normes à respecter, qui sont en terme de fréquence et de vibrations. Globalement, suivant la fréquence, aux basses fréquences, on doit être en dessous de 3mm/seconde. Pardon, on doit être sous 5mm/seconde aux basses fréquences mais l'engagement de CARMEUSE c'est d'être globalement en dessous de 3mm/seconde qui sont globalement des normes à respecter pour des bâtiments classés. Et donc, ce que l'on fait, lors de chaque tir, nous allons placer des appareils de mesures aux endroits qui sont les plus proches du tir et nous mesurons. Et nous nous engageons à respecter ces mesures de vibrations, évidemment."

1.

9. Philippe MATTART: habitant de Landenne

“Alors bien sûr, nous savons tous qu'une zone d'extraction est de nature à être exploitée à un moment ou à un autre. Par ailleurs, les matériaux de construction sont nécessaires. Personne n'est naïf et personne, je pense, ne manquera de lucidité par rapport au risque qui peut peser sur une commune quand il y a des zones d'activités, quelles qu'elles soient. Néanmoins, dans les faits, ces 20 ha, actuellement, sont dédiés à l'agriculture et sont exploités, donc, dans les faits ce sont 20 ha qui seront retirés à l'agriculture et qui ne feront pas l'objet de compensation en l'occurrence. Et l'agriculture, indirectement, c'est de l'environnement. C'est plutôt une considération de coeur que je me permets de faire ici, mais par ailleurs, il y a d'autres questions que je me pose. On parle de zone d'extraction. De manière plus précise, il s'agit (et c'est indiqué du reste sur l'avis à la population), il est question de zone de dépendance d'extraction plus précisément. Alors, je sais qu'une zone de dépendance d'extraction, dans les faits, c'est plus ou moins une zone d'extraction, en tous cas, dans la phase transitoire du Codt, mais néanmoins, on peut aussi considérer cette zone de dépendance d'extraction comme le couteau suisse des carriers parce qu'on peut extraire (il y a effectivement la cuve d'exploitation mais il y a d'autres activités. C'est du reste l'esprit originel de la zone de dépendance, c'est qu'on puisse y faire d'autres activités connexes à l'activité d'extraction. Je pense à ça car vous avez parlé tout à l'heure de 20 ha puis un d'entre vous s'est ravisé et a dit “c'est pas 20 ha c'est 17 ha”. Mais ça ne signifie pas que le total n'est pas 20. Apparemment, il reste 3 ha qui sont dédiés à autre chose. Moi, ce que j'aurais souhaité, même si ça a été dit d'une manière ou d'une autre, c'est qu'on reprécise qu'elle est la superficie réelle qui sera dédiée à l'extraction au sens strict et à quoi vont servir les 3 autres hectares? Quel est leur impact? Parce que là aussi ça pourrait déboucher sur d'autres sous-questions: est-ce qu'il y a des impacts environnementaux ou des impacts en terme de nuisances qui sont à attendre par rapport à cela? Ensuite, très rapidement, certaines choses ont déjà été évoquées. Il y a quand-même la question de la mobilité au sens large. Je sais bien qu'il y aura une voirie spécifique qui va dispenser le village de Seilles des désagréments antérieurs, et sur ce point-de-vue, c'est fort bien. Néanmoins, on parle quand-même d'un accroissement du charroi et potentiellement, quand-même, d'une partie de ce charroi qui va utiliser des voiries routières pour alimenter les clients qui ne seront pas alimentés par voie fluviale. Donc, je pense qu'il faudra aussi préciser, il ne suffira pas de dire qu'il y aura globalement 75% qui vont partir par voie fluviale et plus ou moins 25% qui vont partir par voie routière. Est-ce que c'est plus ou moins 80 camions et calculer 25 camions? Est-ce que ces camions vont utiliser ces voiries? Si oui, précisément lesquelles? Dans quelles directions? On est dans une commune, dit, sans être péjoratif, dans laquelle il y a d'autres projets d'urbanisation et il ne faudrait pas que ces différents projets d'urbanisation soient concurrents et aient des impacts négatifs sur le trafic et la mobilité. Ensuite, autre question, je vais essayer d'aller rapidement. Ca me paraît important. Le temps des carrières, le temps des carriers, n'est pas le même que le temps des citoyens. Tout à l'heure, quelqu'un a dit “dans 20 ans beaucoup d'entre nous seront encore là”. 20 ans, c'est énormes et certains ne seront quand-même plus là, je me permets de le dire. C'est la vérité. Donc, parler de 20 ans dans le cadre d'une réhabilitation de site, c'est peu et c'est beaucoup. Je pense qu'il faudra aussi donner au citoyen la possibilité d'avoir une perspective plus précise, un calendrier plus précis, sur la cadence de réhabilitation. On a parlé tout à l'heure de la carrière du cimetière qui, du reste, devrait être intégrée à un tracé. Et bien la carrière du cimetière a attendu un certain nombre d'années (je ne veux pas dire le nombre car je ne le connais pas précisément) avant de faire l'objet d'un projet de réhabilitation, pour des raisons qui sont peut-être bonnes. Mais néanmoins je pense qu'il est important de donner des perspectives plus précises aux riverains parce que 20 ans, c'est quand-même beaucoup. Et puis enfin, j'ai une question qui va peut-être vous paraître incongrue: êtes-vous tout à fait certains, puisqu'on en a parlé tout à l'heure, d'avoir un droit réel sur l'ensemble des parcelles qui sont citées dans l'avis?”

Réponse FDV: “Nous avons un droit réel sur toutes les parcelles sur lesquelles nous allons étendre la carrière, sur laquelle nous allons construire la route. Nous avons un droit réel sur la zone sur laquelle nous avons nos installations. J'ai entendu dans les précédentes interventions qu'il y avait des parcelles d'avantage vers Landenne. Ça, effectivement. S'il y a eu une erreur dans ces parcelles là.. il y a vraisemblablement des parcelles que nous ne possédons pas.

La mobilité est clairement un point qui devra être étudié dans l'étude d'incidences: la mobilité, le nombre de camions, l'impact du charroi sur la route de Tramaka, oui, c'est un point qui sera étudié. Sur la zone de dépendance d'extraction, le “couteau suisse” comme vous dites, en 2016 effectivement

le CWATUP est devenu le Codt qui a spécifié que toutes les anciennes zones d'extraction devenaient par défaut des "zones de dépendance d'extraction" c'est à dire des zones dans lesquelles on peut aussi bien développer une activité de carrière que de construire des dépendances destinées justement à traiter la pierre qui en est extraite. Dans le projet que nous avons présenté, il y a effectivement des dépendances de carrière, des installations de concassage qui sont prévues et qui seront construites dans ce que nous appelons "la carrière du Boltry"

Precisions de W.D.C: "Je voudrais juste préciser les 17,3 ha, c'est ce qu'on appelle la fosse, c'est là où on va faire la découverte, extraire la pierre. Au de là de la fosse, on l'a montré, on va aménager la zone (alors la discussion est sur quel type de butte au niveau paysager) mais globalement, nous utilisons toute la zone en périphérie de cette fosse pour aménager le tour de cette fosse"

1.

10. Francois GERIN de Landenne

" Je rebondis sur les questions de parcelles, désolé, mais il y a beaucoup de choses qui en découlent. Erreurs ou pas, vous clarifierez, mais ça doit être dans le PV, en effet qu'il y a un sérieux souci à ce niveau-là. Moi, principalement, c'est sur l'aspect des chemins publics que je vais intervenir ici. La liste des questions est un petit peu longue donc vous les aurez par écrit. Premièrement, toutes les parcelles citées, de nouveau, et aussi bien dans la présentation que l'on a pu voir, la rue Haies Monet fait partie du projet comme, soit disant, un nouvel accès à la réserve, bien qu'il existe. Le nouvel accès que vous pointez, le chemin "i1" pour le nommer, puisque sur "chemins.be" on gère au travers de numéros, ce chemin existe déjà. Donc, c'est très curieux de faire passer ça comme création de nouveau chemin, "un nouvel accès" alors qu'il existe déjà. Et cette existence est actée par un jugement. Donc, ça va être difficile. Maintenant, pour la soi-disant route militaire ("route militaire", je ne l'avais jamais entendu), moi c'est de nouveau en terme de numéros, il s'agit du "5bis", ce chemin serait purement et simplement supprimé puisqu'il n'y a pas d'alternative proposée. Ca me pose un souci, notamment au regard de la législation sur la protection de la voie lente. Il y a aussi un autre chemin qui n'apparaît nulle part dans vos présentations, c'est le "37" qui passe en diagonale de votre fosse. Sur les 20 ha, il y a un chemin qui passe en diagonale, même si on ne le voit pas, parce que l'agriculteur le laboure chaque fois. Il est toujours officiel ce chemin et on y passe. Donc, pour ces deux chemins, il va falloir trouver une alternative digne de ce nom: pas question de nous faire sortir à l'autre extrémité de la réserve et pas question de nous faire sortir sur la route qui est particulièrement dangereuse. Donc ces points-là attirent particulièrement mon attention. J'aurai d'autres choses mais je ne vais pas la faire trop longue, vous aurez par écrit. Mais simplement pour les chemins, c'est important. Et clarifier, au niveau des parcelles cadastrales, il y aurait un nouveau droit de préemption ou un droit d'expropriation qui apparaîtrait parallèlement au dossier principal dont il est mentionné."

1.

11. Charles PIRE de Seilles rue du Cimetière (depuis 65 ans)

" J'habite du côté du cimetière, toujours du côté des vivants, c'est ça qui est sympa. Ma première question c'est au niveau des tirs. Parce qu'un tir en soi n'est jamais absolu, donc il peut y avoir une erreur du calcul de la charge, il peut y avoir une onde de choc qui part d'un côté qu'on a pas estimé et aussi des projections aériennes qui retombent tôt ou tard. Quelle est l'intervention du citoyen pour créer un recours vis à vis de CARMEUSE? Admettons que votre projet aboutisse: vous allez installer des nouvelles machines qui vont très bien, qui répondent au cahier des charges.. mais ces machines-là vont prendre de l'âge et je peux vous dire (car j'ai été électromécanicien à CARMEUSE il y a quelques années) que pendant les deux ans où j'ai travaillé là-bas, j'ai fait plus de dépannages que d'entretiens. Donc, en résumé, le leitmotiv de CARMEUSE c'était que la chaux tombe bien dans le refroidisseur et fallait y arriver par n'importe quel moyen. "

Reprise de parole de PF: " Monsieur demande s'il va y avoir un état des lieux de toutes les habitations qui se trouvent dans la périphérie du projet?"

Réponse FDV: "Un état des lieux contradictoire, si c'est une recommandation de l'auteur de l'étude d'incidences, nous y précéderons. Nous l'avons déjà fait en son temps, c'était il y a très longtemps, cela a été fait à Seilles. Cela se fait dans d'autres carrières, donc pourquoi pas, si c'est une recommandation, nous pouvons y donner suite."

Intervention de W.D.C.: "Ici, toutes les installations, ce seront des nouvelles installations, et donc, nous avons des programmes de maintenance qui nous garantissent un préventif et un suivi des machines. Nous suivons la fiabilité de nos usines, des taux d'arrêt, qui font qu'aujourd'hui, nous n'avons vraiment pas intérêt que nos machines se dégradent."

12. Jennifer DEGUELLE – rue du Cimetière

"Moi, j'avais une question par rapport à la nouvelle route qui allait être faite, parce que, pour le moment, je suis au calme et je n'ai aucune route, même devant chez moi, et là, je vois apparaître une route à l'arrière. Est-ce qu'il serait possible, finalement, de dévier cette route vers l'arrière de la fosse? Là, elle est vers l'avant, vers les habitations. Est-ce qu'on ne pourrait pas éloigner cette route?"

Réponse de W.D.C.: "De nouveau, je crois que ça va devoir faire partie de l'étude d'incidences. La grosse crainte qu'on a, en étant par le nord de la fosse, est sans doute aussi une propagation des bruits plus importante du fait qu'on est sur des hauteurs et un visuel plus important également du fait que l'on est sur des hauteurs alors qu'ici on garantit qu'on est en permanence derrière la butte et en deçà du sommet de la butte. J'ai parlé de 5 à 10m. De par ça, nous garantissons, ou en tranchée, on est en tranchée ou en deçà de la butte, on garantit les bruits et le non visuel de cette façon-là."

13. Christian MATTART – rue de l'Église Saint-Etienne

"Je suis le voisin avec Monsieur LANNOY. Plusieurs questions. D'abord en terme de mobilité, on parlait tout à l'heure de la voirie d'accès depuis la rue des Carriers. Il faut que vous sachiez qu'il y a plusieurs éléments à prendre en compte dans l'étude d'incidences à savoir qu'il y a un plan communal de mobilité qui est à l'étude à l'heure actuelle et dont une des priorités est le développement de la mobilité active (mobilité douce). La rue des Carriers est un des rares axes de pénétration dans le centre de Seilles. Donc le trafic de camions risque d'avoir un impact non négligeable. Autre élément qui est en cours pour l'instant: il y a un projet de réaménagement du carrefour à hauteur de la station Q8 rue de Tramaka. Peut-être que la voirie d'accès pourrait profiter de ces aménagements projetés, pour participer à ces aménagements, qui sait (merci CARMEUSE hé hé..). Et toujours en terme de mobilité, là je me dirige vers le nord de la future fosse. Le fameux chemin militaire qui était mentionné et qui serait purement et simplement supprimé, c'est quand-même un point d'accès pratique pour les habitants de Seilles (dont je fais partie). Quand on veut aller se promener, actuellement, la réserve naturelle n'est qu'à un petit kilomètre et demi. Avec la proposition actuelle que vous nous faites, on porterait autour de 4km avant d'arriver au centre de la réserve, autant vous dire qu'avec des enfants en bas-âge, c'est moins encourageant. Peut-être qu'on pourrait simplement se contenter de contourner bêtement la fosse par le nord, en longeant le talus. Et je pense en fait que si vous ne le faites pas, ce sont les habitants du village qui imposeront à la force de leurs pieds la création de ce sentier et le rétablissement d'un chemin usurpé, pour utiliser les termes."

Réponse F.D.V.: "Alors, différentes choses, d'abord, je le redis, la route privée que nous envisageons de faire à travers la carrière du cimetière pour y faire circuler tous les camions qui vont et qui viennent vers CARMEUSE permettra de supprimer totalement le passage des camions dans la rue des Carriers. S'il y a un plan de mobilité douce ou autre qui permet, qui veut favoriser le passage dans la rue des Carriers dans un environnement plus calme, plus sécurisé, je pense que notre projet le rencontre parfaitement me semble-t-il. Alors, sur la question d'un sentier de contournement autour de la carrière des Haies Monet, et bien.. pourquoi pas? C'est une suggestion en tous les cas que je retiens, que nous avons notée et que nous allons étudier".

1.

14. Christine SEPULCHRE – Habitante de Landenne

".. ayant grandi à Sclayn et donc ayant une expérience de ce que c'est que de vivre près d'une carrière. Un sujet qui n'a pas encore été abordé, c'est l'impact des vents dominants qui vont transporter les nuisances sonores bien au-delà de la petite butte et des arbres que vous projetez de planter. J'habite rue de Velaine, à Landenne, au lieu-dit "la casserole". De là, lorsque les vents soufflent de l'ouest et du sud-ouest, or les vents d'ouest sont dominants, j'entends les tirs du château de Chérimont qui se situe sur l'autre rive de Meuse! La réserve naturelle, c'est "la guerre de 14" déjà parce que "poum poum poum tout le temps". Alors, on va y ajouter trois tirs par semaine vous m'avez dit, pendant 20 ans. Donc, ces tirs vont vibrer vers l'est, leur son va être propagé par l'air (ça, vous ne

saurez pas mettre la carrière sous globe). Ça va aussi impacter l'autre rive de la Meuse, donc du côté de Andenne-Anton, du côté de Bonneville, et n'oublions pas que la vallée de la Meuse étant encaissée, il y a un effet d'écho: quand on fait une fois "boum", avec l'écho, ça fait "boum.. boum.. boum..". Et je peux vous dire, j'ai habité Sclayn sur l'autre rive, quand ça péétait dans la carrière de Vezin, la maison de mes parents vibrait, et nous étions de l'autre côté du fleuve! Que prévoyez-vous donc pour maîtriser tout cet aspect des vents dominants et notamment des nuisances sonores de façon générale?.. et des concasseurs.."

Réponse G.G.: “*Bien sûr, l'évaluation de l'impact du bruit, si on parle de ça, est un point important pour un tel projet. Qu'est-ce qu'on fait? Comment on procède? D'abord on fait un état des lieux, c'est à dire qu'on dit “tiens, aujourd'hui, quel est l'état du bruit dans l'environnement?”. Cet état des lieux, on le fait avec des experts qui nous accompagnent et selon des règles, ça ne se fait pas n'importe comment. Le sonomètre reste plusieurs jours, les conditions météo doivent être respectées. Il y a toute une série de règles pour faire une photo, une carte d'identité finalement de l'impact sonore, de la situation sonore autour d'un site industriel. Et puis après on se dit “ben tiens, ils vont venir avec des nouvelles activités, on va mettre un concasseur, il va y avoir du mouvement dans la carrière, il va y avoir du mouvement de machines.. et qu'est-ce qu'on fait? Nos experts, ils prennent ça, ils disent “ben voilà de nouvelles sources de bruit” et ils calculent (ça reste du calcul mais au moins ça donne une idée la plus objective possible de quel va être l'impact) et ils calculent le bruit que ça va créer en plus et ils disent “voilà, à ce point-là, on avait ça et demain on aura ça”. Et puis, après, on dit le fait de créer le bruit à cet endroit-là, est-ce que ça respecte une norme? Il y a des normes environnementales qui sont dans les réglementations et qui doivent être respectées. Et donc, nous, on va voir avec nos experts si, effectivement, le fait d'avoir un environnement sonore, d'y mettre une nouvelle machine et de voir à ce point-là si le bruit ne va devenir au-delà de la norme. Je simplifie très fort hein, c'est le discours. Alors soit c'est bon, soit c'est pas bon. Si c'est bon, nous, notre rôle s'arrête là. Avec les machines qu'ils vont mettre, les puissances acoustiques de ces machines, les mesures qu'ils prennent, et bien, la norme est respectée. Maintenant, respecter une norme ne veut pas dire qu'il n'y a pas de bruit. Ca, c'est un autre débat. L'autre débat est “est-ce que la norme est suffisante ou pas”. Là ce n'est pas notre rôle, c'est le législateur qui définit ça. Chacun son rôle. Maintenant, si la norme n'est pas respectée, qu'est-ce qu'on dit? “comment allez-vous la respecter Messieurs de CARMEUSE? Et là aussi, on peut faire des recommandations, il faut isoler mieux, il y a aussi des périodes pour lesquelles le bruit est réglementé : la Région a décidé qu'il y a trois périodes et il y a peut-être une période pour laquelle une machine ou l'autre ne pourra pas tourner parce qu'il n'y pas moyen de réduire le bruit et la norme va être respectée. Et donc, c'est toute une démarche comme ça itérative qui fait qu'on mesure, on calcule, on donne une évaluation, on dit “c'est bon”, “c'est pas bon», et on propose à CARMEUSE de dire “ben là, il y a un effort à faire”, il y a des bandes transporteuses à capoter, il y a un bâtiment à créer, il y a une orientation à prendre, .. ça pour l'aspect “bruit”. Alors, sans rentrer dans le détail, pour l'aspect “tirs de mines”, même chose, eux, ils vont avoir des plans de tirs, et en fonction de leurs plans de tirs, de leur charge unitaire, on va calculer (même chose, c'est une évaluation) ce que ça peut faire, provoquer comme vibration dans le massif, sur base de toute une série de modèles. Et puis, on va voir si les vibrations qui vont aller dans le massif (les vibrations , c'est l'effet arrière d'un tir, elles vont se propager dans le massif), à partir des habitations à quoi on peut s'attendre au niveau vibratoire. Et donc, on va dire “écoutez, la vibration de 3mm/seconde, elle ne sera pas respectée à cette distance-là, avec les charges que vous faites, ça n'ira pas”. Et donc, il faut soit modifier le plan de tir, soit accepter un certain recul. Et donc, c'est tout ce travail là qui va vérifier si, par rapport aux plans de tirs, au projet qu'ils nous proposent, ils arrivent à respecter les normes environnementales au niveau des habitations. Et puis après, il y a le contrôle. C'est à dire qu'en fait, à un moment donné, dans des points pertinents, lorsqu'ils vont tirer, ils vont mettre des sismographes pour mesurer les vitesses des vibrations pour voir si ce paramètre respecte la norme environnementale qu'ils se doivent de respecter. Donc, voilà, on rentre déjà dans du détail, tout ça, ça fait partie du travail que l'on devra fournir et qui sera à votre disposition.*

15. Gaël SCHINS – Seilles

“*Moi je retiens surtout de votre présentation qu'au lieu d'une extension, c'est réellement une augmentation du travail qui va être fait au niveau de la carrière. On parle réellement d'une nouvelle activité dans une nouvelle zone qui va donc s'additionner à toutes les nuisances qui sont réellement là et qui vont continuer. Donc une addition de nuisances, toutes les nuisances y compris sonores dont on vient de discuter ici. Moi ma question c'était: au niveau de votre projet que vous avez expliqué au*

niveau de l'extension, allez-vous aussi travailler sur l'outil actuel qui génère des nuisances et qui vont venir s'additionner aux nouvelles et qui sont déjà là? Est-ce que vous incluez dans votre projet de travailler sur ce que vous avez aujourd'hui comme outil vieillissant (parce qu'il est âgé, on entend qu'il y a quand même de la maintenance de certaines personnes), est ce que vous envisagez et comment vous incluez là-dedans de réduire peut-être ce que vous produisez déjà comme nuisances pour, au final, en avoir le moins possible?"

Réponse F.D.V.: " Alors, il y a deux aspects dans la question: tout d'abord il y a l'aspect du cumul des effets sur l'environnement et, Monsieur Gosselin l'a expliqué, dans l'étude d'incidences, on tient compte de la situation existante et on vient additionner les nouvelles activités et les impacts que peuvent avoir ces nouvelles activités sur l'environnement. Donc, ça, ce sera clairement étudié. Deuxièmement, dans notre projet, il y a certaines installations aujourd'hui qui sont vieillissantes qui vont être supprimées. Alors, ce n'est pas vraiment lié au projet si ce n'est qu'il faut avoir un peu plus d'espace, mais il y a effectivement des installations qui devraient tout simplement disparaître dans le parc actuel."

15. Vincent GOSSENS ?

" Très rapidement, c'est surtout pour l'acter au niveau de la réunion. Merci pour tout ça. Comme on l'a déjà dit et comme Monsieur GOSSELIN vient de nous l'expliquer, il y aura des nuisances qui seront inévitables, qui respecteront les normes légales et qui seront passées lorsque vous aurez le permis, mais il y aura des nuisances malgré tout. Ce qui veut dire qu'au niveau de tout ce qui est propriété dans la région, le fait que vous allez déplacer des accès, le fait qu'il y aura des bruits, le fait qu'il y aura des champs en moins, etc.. ça va dévaluer les propriétés. Est-ce que par rapport à ça, vous avez des alternatives à nous proposer? Ou des indemnités à proposer pour compenser une potentielle dévaluation des biens immobiliers dans la région?"

Réponse G.G.: " Si c'est un de vos soucis que nous fassions une évaluation de cette potentielle dévaluation, y-a-t-il, n'y-a-t-il pas? Et bien on le fera. Nous l'avons déjà fait dans d'autres projets parce que la question est venue . Qu'est-ce qu'on a fait? On a comparé des valeurs de terrains à côté d'une carrière existante et (c'est compliqué hein), avec le même cadre urbanistique là où il n'y aurait pas de carrière. Et de voir si ces deux comparaisons de terrains donnent des valeurs de terrains équivalentes ou non, on constate qu'à proximité d'une carrière, il y a une dévaluation significative. Alors, je ne vais pas vous dire aujourd'hui les conclusions de ce travail que nous avions fait à l'époque, mais si c'est une question que vous souhaitez aborder dans le cadre de l'étude d'incidences, notez-le, et c'est à nous d'y répondre!"

FIN DE LA REUNION D'UNE DUREE DE 2H16.

« Recopier » du site Communal Andenne

<https://www.andenne.be/pu1-extension-de-la-carriere-de-seilles-sa-carmeuse-proces-verbal-de-la-reunion-dinformation-prealable-au-public-rip/>

et « Mis en page »

par André Lannoy : 0497 59 21 53

+32 85/84.95.30 contact@ac.andenne.be

f [Instagram](#) [Twitter](#)

[Actualités](#) [Agenda](#) [Photos](#) [Travaux](#)

 VILLE D'ANDENNE

- Coronavirus
- Inondations
- Vie communale
- Vie pratique
- Démarches
- Emploi et formation
- Famille et éducation
- Loisirs
- Social
- Contacts et horaires

PU1 – Extension de la carrière de SEILLES – SA CARMEUSE – Procès verbal de la réunion d'information préalable au public (RIP)



Ce mardi 14 décembre à 18h00, la Ville d'Andenne mettait à disposition de la SA CARMEUSE de Seilles, la salle des fêtes de l'hôtel de ville afin qu'elle puisse organiser la réunion d'information au public (RIP) qui avait été annoncée par ses soins dès la fin novembre. Cette réunion, organisée par le grand groupe carrière, avait pour but de présenter au public son projet d'extension de la carrière de Seilles (dite du Boltry) vers la zone des Haies Monet en vue du dépôt futur de demande de permis unique de classe 1.

Durant cette réunion d'information, qui a permis de présenter le bureau chargé de l'étude d'incidences, des remarques, avis, propositions et alternatives du public ont déjà été récoltés pour analyse dans le cadre de la réalisation de cette étude par le bureau INCITEC.

Les présentations lors de cette soirée, le projet en vidéo par CARMEUSE ainsi que le PV de la réunion sont disponibles sur cette page afin que le public, dans un délai minimum de 15 jours, puisse émettre ses remarques. Celles-ci doivent être envoyées au Service Environnement, Place du Chapitre 7 à Andenne (environnement@ac.andenne.be) **avec copie au demandeur**, SA.

CARMEUSE, rue du Château 13A, 5300 Seilles (frédéric.devisscher@carmeuse.be).